

<p align="center">Objectifs de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une prise d'échantillon de lait parfaitement représentative du lait livré par les producteurs. - Assurer un transport des échantillons sans altération chimique ou bactériologique. - Démontrer aux chauffeurs-préleveurs qu'ils sont un des maillons de la chaîne depuis le prélèvement jusqu'à la facture de lait aux producteurs. - Apporter aux chauffeurs-préleveurs des connaissances sur la composition et la qualité du lait. 	<p align="center">Public</p> <p>Les nouveaux chauffeurs-préleveurs de lait (vache, chèvre, brebis) ou toute nouvelle personne susceptible de réaliser des prélèvements de lait.</p> <hr/> <p align="center">Prérequis</p> <p>Aucun prérequis nécessaire</p>
<p align="center">Contenu et déroulement de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et composition du lait (chimie du lait et qualité bactériologique). - Présentation des paramètres analysés pour la facturation du lait à la qualité. - Présentation générale de l'interprofession laitière et du contexte interprofessionnel (réglementation et grilles paiement du lait). - Suivi de la chaîne analytique au laboratoire (réception, analyse, validation). - Prélèvement des échantillons, définition et modalités de prélèvements. - Technique de prélèvement (manuel et automatique). - Conservation des échantillons. - Remplissage d'un bordereau. - Présentation des contrôles externes du laboratoire Agrolab's. - Présentation du laboratoire Agrolab's (visite du laboratoire). - Questions diverses. 	<p align="center">Contexte</p> <p>Les exigences réglementaires relatives aux modalités de paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité définissent que les chauffeurs préleveurs doivent être formés aux modalités de prélèvement et de conservation des échantillons. Dans ce cadre, tout nouveau chauffeur préleveur doit être formé dans les trois mois après la déclaration du chauffeur par l'entreprise laitière au laboratoire.</p> <p><i>(§7 du Manuel contrôles externes CNIEL + Arrêté du 25/01/2019 modifiant l'arrêté du 09/11/2012)</i></p>
<p align="center">Modalités pédagogiques et techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo projecteur, Présentation Power Point, - Film CNIEL « Sur la Route d'un Echantillon de Lait », - Film CNIEL « Les prélèvements », - Plaquette CNIEL avec la synthèse des points essentiels, - Visite laboratoire, - Documentation : remise d'un support de formation. 	<p align="center">Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation des acquis en début et fin de formation avec analyse d'atteinte des objectifs.</p> <p>A la suite de la formation, le chauffeur-préleveur est qualifié, avec délivrance d'une attestation d'assiduité de formation qui sera adressée à l'entreprise.</p>
<p align="center">Durée et lieu</p> <p>Durée : 1 journée (7h) sur un des 3 sites d'analyses du laboratoire Agrolab's (lieu précisé sur convocation) Horaires (adaptables) : 9h -12h / 13h30- 17h30</p>	<p align="center">Coût de la formation</p> <p>Formation Initiale chauffeur-préleveur : 1 journée avec visite du laboratoire et restauration (pour 1 personne) : 240 € (Tarif exonéré de TVA).</p>
<p align="center">Organisme de formation</p> <p>AGROLAB'S Siège social - 38 Rue de Salers - 15000 AURILLAC Tél 04.71.46.82.00 - Code APE 7120B – SIREN 779 075 910 - TVA intracommunautaire FR35779075910 Déclaré en tant qu'organisme de formation sous le n° 83 15 01329 15 Réfèrent pédagogique formation : Catherine DEFARGUES c.defargues@agrolabs.fr Réfèrent administratif formation : Anne CHAMBON assistante.direction@agrolabs.fr Réfèrent handicap : Marie GAUZENTES m.gauzentes@agrolabs.fr</p>	<p align="center">Contacts Formateurs</p> <p>Magalie SOULAN Tél : 05 62 63 14 09 Léa LECOQ Tél : 05 62 63 14 09 controles-ext.auch@agrolabs.fr</p> <p>Romain DESTANNES Tél : 04 71 46 82 00 r.destannes@agrolabs.fr</p>